

Formation « La vie après le travail »

GUIDE DE MISE EN ŒUVRE



Dans un contexte marqué par l'allongement de l'espérance de vie, AGRICA (Groupe de protection sociale complémentaire des salariés de l'agriculture) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (Régime de protection sociale du monde agricole) et Solidel s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement de leurs ressortissants en apportant des réponses à la préoccupation du vieillissement et notamment du passage à la retraite.

C'est dans cette optique qu'est proposé aux ESAT/EA relevant des régimes de protection sociale agricole, un dispositif de préparation à la retraite destiné aux travailleurs handicapés atteints de déficience intellectuelle ou de troubles d'origine psychique.

L'intérêt d'une formation de préparation à la retraite

Une formation en groupe pour préparer sa retraite présente plusieurs intérêts pour les travailleurs handicapés :

- prendre conscience qu'ils ne sont pas tous seuls à s'approcher de la retraite, ce qui diminue leur angoisse ;
- pouvoir échanger entre pairs, au même niveau et avec leurs propres mots, ce qui dédramatise la retraite et les aide à se resituer sur ce qui est réaliste ou non pour l'avenir ;
- leur apporter des idées d'activités ou de lieux de vie auxquels ils n'avaient pas pensé et qui leur permettent de mieux se projeter dans l'avenir : le groupe permet de présenter simultanément un ensemble de réponses possibles, qui ne peuvent être abordées que successivement dans un accompagnement individuel ;
- contribuer à les rendre acteurs de leur projet de vie, en les aidant à se positionner sur les différentes dimensions de leur vie à la retraite.

Les objectifs de cette formation

Cette formation de préparation à la retraite a pour objectifs :

- de diminuer l'angoisse des travailleurs handicapés face à la retraite et/ou à la cessation d'activité en les incitant à s'exprimer sur leurs préoccupations ;
- d'apporter aux travailleurs handicapés un certain nombre d'informations et de leur permettre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire qui peuvent être mobilisés avant et après la cessation d'activité ;
- de leur faire prendre conscience de leur vieillissement et de les faire réfléchir sur leur projet post-professionnel (*« la forme que peut prendre leur vie après le travail »*)

Le contenu de la formation

L'ensemble de la formation doit couvrir les thématiques suivantes :

1. la vision de la retraite et le parcours professionnel antérieur ;
2. les droits, démarches et ressources financières ;
3. le vieillissement et la santé ;
4. les activités et les relations sociales à la retraite ;
5. le lieu de vie à la retraite.

Afin d'optimiser les capacités attentionnelles des participants, le formateur pourra aborder ces thématiques à plusieurs reprises et dans un ordre variable.

Les publics de travailleurs handicapés pris en compte

Cette formation a été conçue pour s'adresser à deux publics différents, les travailleurs handicapés atteints principalement d'une déficience intellectuelle et ceux atteints de troubles psychiques.

Ces deux populations peuvent être angoissées par ce qui leur arrivera après la cessation définitive d'activité et rencontrent des difficultés de projection dans l'avenir ; c'est donc aux professionnels d'aider les travailleurs handicapés à se projeter à la retraite, en respectant les principes énoncés dans la *Charte des droits et libertés de la personne accueillie*.

La formation de préparation à la retraite peut s'adresser à des travailleurs handicapés dès 50 ans, alors même qu'ils ne prévoient pas de partir à la retraite avant 60 ans. A contrario, elle peut être proposée à des travailleurs handicapés qui partiront à la retraite dans l'année qui suit. Dans l'idéal, le groupe doit comprendre entre 6 et 9 participants, cette taille permettant à la fois d'instaurer une dynamique de groupe et de garantir l'expression de chaque participant.



Formation intra ou inter-établissements

Celle-ci peut être menée auprès des travailleurs handicapés d'un seul ou plusieurs ESAT/EA.

L'engagement des ESAT/EA, une condition de réussite de la formation

La mise en place d'une formation de préparation à la retraite, telle qu'elle est définie ci-après, nécessite un véritable engagement des établissements concernés.

Elle doit s'inscrire dans une réflexion générale sur le vieillissement des travailleurs handicapés dans le cadre du projet d'établissement ainsi que du projet individuel du salarié.

Pour permettre un bon déroulement de la formation et un accompagnement individualisé tout au long de celle-ci, il est nécessaire de nommer dans l'établissement, un référent.

Le Référent : rôle pivot de cette formation

- Durant les sessions, sa présence permettra :
 - d'entendre les informations apportées par le formateur et de pouvoir les rappeler aux stagiaires entre les sessions ou après la formation ;
 - d'entendre la parole du stagiaire afin de pouvoir les reprendre lors de l'élaboration du projet de vie de chacun ;
 - de rassurer le stagiaire de par sa présence et sa connaissance de la personne ;
 - de prendre des notes dans le support de formation permettant au formateur de se centrer sur le dialogue pédagogique.

- *En amont* de la formation, le référent a pour mission de :
 - d'informer individuellement les travailleurs handicapés du programme de formation et de s'assurer de leur adhésion au projet ;
 - d'organiser une réunion d'information des professionnels de l'établissement ;

- transmettre au formateur les attentes des travailleurs handicapés participants par rapport au stage ainsi que les informations sur les stagiaires lui permettant d'adapter son intervention, en particulier :
 - Nom, prénom
 - Date de naissance
 - Nom de l'ESAT ou EA et caisse d'affiliation
 - Poste(s) occupé(s)
 - Ancienneté de l'orientation dans l'établissement
 - Suivi éducatif ou non
 - Taux d'invalidité
 - Reconnaissance de travailleur handicapé
 - Temps de travail (aménagements déjà effectués si besoin)
 - Type de logement et lieu de vie
 - Moyen de transport
 - Mesure de protection
 - Niveau de compréhension (lecteur ou non lecteur)
 - Projet actuel quant au passage à la retraite (départ anticipé ...)
 - Toute autre information que vous jugez nécessaire de transmettre au formateur (événement survenu dans la vie de la personne ayant un impact sur la vie émotionnelle)

- transmettre les informations sur les ressources du territoire :
 - les lieux centralisateurs d'information (MDPH, mairies, CARSAT, CAF, CLIC...)
 - les organismes de loisirs (accueils de jours, associations de loisirs adaptés, GEM, clubs...)
 - les services d'aide et lieux de vie possibles (centres ressources santé, SAVS, établissements, familles d'accueil...), en particulier les organismes ressources pour les travailleurs handicapés

Dans tous les cas, ces informations transmises lors d'un échange téléphonique restent confidentielles ; elles permettent d'anticiper les besoins des stagiaires inscrits à cette formation et d'adapter le fond et la forme de celle-ci au plus près des caractéristiques du groupe.

- identifier un travailleur handicapé déjà retraité pouvant apporter un témoignage lors de la formation (un questionnaire type pourra être transmis au référent pour la préparation de cette intervention).
- *En aval de la formation, le référent veillera à :*
- s'assurer de la mise en œuvre des actions à mener dans le respect du projet de la personne en faisant le lien avec les acteurs intra ou extra établissement ;
 - réaliser une évaluation de la formation auprès des participants, le cas échéant avec le formateur.

Le déroulement de la formation

- **2 x 2 jours de formation** (espacés de 3 à 6 semaines) ;
- **1 jour de formation dédié à la valorisation des acquis** (environ 6 mois après) ;
Cette cinquième journée sera organisée en trois temps :
 - une matinée d'échange entre le formateur et les stagiaires qui permettra de valoriser les participants dans l'évolution de leur projet de vie. Le cas échéant, ce moment permettra de retravailler certaines représentations à la source de freins qui auront été constatés à l'issue des quatre jours ;
 - un temps d'échange entre le formateur et chaque référent ;
 - un temps d'échange entre le formateur et le Directeur de l'Etablissement.
- **1 jour d'information sur la retraite (avec estimation individuelle des droits¹) et sur l'action sociale de la MSA et d'AGRICA** (à l'issue des 4 premières journées de formation).

Les conditions de mise en œuvre

l'ESAT/EA organisateur s'engage à mettre à disposition une salle avec une acoustique correcte afin de tenir compte des travailleurs appareillés.

Dans la mesure du possible, la salle de formation devra contenir :

- des tables suffisamment spacieuses pour permettre d'installer les documents pédagogiques et d'effectuer découpage et collage ;
- d'une table supplémentaire pour disposer une cinquantaine de photos (matériel de photo-langage) ;
- un vidéo projecteur ainsi qu'un écran de projection ou un mur adapté à celle-ci ;
- un paper-board ;
- une surface aimantée pour y accrocher une carte de la région et les photos choisies lors du photo-langage.

Le coût de la formation et les financements possibles

- **Les frais de formation s'élèvent à 4 500 € :**
 - Prise en charge, à part égale, par la CCMSA et le Fonds d'Action Sociale d'AGRICA à hauteur de **4 000 €** ;
 - **500 €** restent à la charge des établissements (frais mutualisables, s'il s'agit d'une formation inter ESAT/EA - les financements seront accordés sous condition de la participation d'au moins un établissement rattaché au régime agricole).
- **Les frais annexes (supports pédagogiques, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du formateur) sont pris en charge, à part égale, par la CCMSA et le Fonds d'Action Sociale d'AGRICA dans la limite de 1 000 €.**



Les aides consenties viendront en déduction de la facture.

¹ Sous condition d'avoir fourni les pièces administratives sollicitées en amont.



LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE : une offre globale... des solutions locales.

Une Offre de Protection Sociale pour les ressortissants du régime agricole, organisée au niveau local.

Guichet unique, la Mutualité Sociale Agricole gère tous les risques de protection sociale des salariés et des non-salariés agricoles : de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement de cotisations.

En complément de cette couverture légale, la MSA prend en charge la médecine du travail, la prévention des risques professionnels dans ce champ d'activité, et mène des actions à caractère sanitaire et social.

Organismes mutualistes, les 35 caisses de MSA disposent d'un lien particulièrement fort avec ces populations grâce à leur réseau de 25 000 délégués.

Cette proximité se construit également dans l'attention portée aux besoins des personnes et à la recherche de réponses innovantes pour y répondre.

Une Offre de Services dans les Territoires, mise en œuvre par les MSA-Services locales.

Venant consolider son offre de protection sociale, « l'offre de Services dans les Territoires » de la MSA, via les MSA Services, s'adresse à l'ensemble de la population rurale.

Cette offre développe et propose des services qui prolongent l'action sociale de la MSA en réponse aux besoins d'un territoire, au regard de problématiques locales ou de certains publics.

Dans un objectif de qualité et d'évolutivité, ces services se construisent plus particulièrement sur la base de démarches locales auxquelles sont associés les partenaires.

Site internet : www.msa.fr



AGRICA, le groupe de protection sociale complémentaire du monde agricole

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé.

Avec près de 726 000 retraités à ce jour et 1,58 million de cotisants dans plus de 171 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole.

Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production agricole, les coopératives agricoles et les services (Crédit Agricole, Groupama, Mutualité Sociale Agricole, etc.)

Le Groupe AGRICA mène depuis sa création une **politique d'action sociale active**.

L'action sociale d'AGRICA revêt un caractère individuel ou collectif et s'adresse aussi bien aux actifs qu'aux retraités.

Ses objectifs prioritaires : aider les plus fragiles dans les moments difficiles, rechercher des solutions innovantes en matière de **prévention, d'accompagnement du grand âge et des aidants familiaux, ainsi que du retour à l'emploi des actifs les plus fragiles**.

Site internet : www.groupagricar.com



Le réseau pour les travailleurs handicapés du secteur agricole et des territoires ruraux

Solidel réunit la MSA, le régime de protection sociale agricole, et des établissements de travail protégé et adapté du secteur agricole et des territoires ruraux avec pour vocation de porter les intérêts des travailleurs handicapés du secteur agricole et des territoires ruraux.

Solidel a pour ambition de **féderer les ESAT et les entreprises adaptées agricoles autour de leur métier et se situe comme un centre de ressources et d'appui aux porteurs de projets en milieu rural**. Elle est un lieu de rencontre et de réflexion, de témoignages et de retours d'expérience. Elle organise formations, groupes de travail et journées thématiques selon les besoins de ses adhérents.

Solidel a également pour mission de **représenter les établissements pour travailleurs handicapés en milieu rural** auprès des élus, des caisses de MSA, des instances départementales et régionales.

Site internet : www.solidel.fr

Pour tous renseignements concernant l'inscription ou la formation, merci de contacter :

Solidel – solidel.blf@ccmsa.msa.fr

01.41.63.86.97